

# Le régime des retraites de l'Etat



**2012**



Avec 4,4 millions de ressortissants-agents en activité et pensionnés - et un montant de pensions versées de 49 milliards d'euros, le régime des retraites de l'Etat est le deuxième régime de retraite de base en volume de prestations versées après le régime général.

La Direction générale des Finances Publiques

(DGFiP) en est l'opérateur en s'appuyant sur le Service des Retraites de l'Etat (SRE), qui assure les fonctions de recouvrement, de gestion financière (Compte d'Affectation Spéciale Pensions) et de liquidation des pensions, et le réseau des centres de retraite chargé du paiement et de la relation avec les pensionnés.

Le SRE assure l'expertise juridique et statistique et s'inscrit dans les relations interrégimes. Il assure la maîtrise d'ouvrage des applications utilisées par le régime, pilote la relation usager et anime le réseau des centres de retraites.

Depuis 2009, il poursuit la mise en œuvre de la réforme de la gestion des retraites autour de deux axes : la modernisation et la rationalisation de la procédure de départ à la retraite et l'amélioration de la qualité du service rendu aux agents de l'Etat, en activité comme à la retraite.

En 2012, la modernisation de la gestion des retraites a franchi deux étapes importantes, avec le déploiement des nouveaux systèmes d'information et la formation des utilisateurs chez les employeurs, ainsi que l'aboutissement des travaux visant à compléter les comptes individuels de retraite.

Le service aux usagers a été élargi au cours de cette année, avec la mise en ligne de nouveaux services sur le site internet [www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr) et, dans le cadre du droit à l'information retraite, la mise en œuvre de l'information aux nouveaux assurés et de l'entretien information retraite prévus par l'article 6 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010.

Le réseau des centres de retraite reconfiguré en 2011 est composé de 12 centres de gestion des retraites placés dans les pôles gestion publique des directions régionales ou départementales des finances publiques, parmi lesquels deux, à Bordeaux et Rennes, assurent ensemble le service d'accueil et de renseignement pour les pensionnés, via un numéro de téléphone unique (0 810 10 33 35), de quatre centres implantés outre-mer et deux, rattachés à la Trésorerie Générale pour l'Etranger à Nantes.



# Notre réseau



Au sein de la Direction générale des finances publiques, 447 agents au Service des Retraites de l'Etat et 434 agents dans le réseau d'accueil et de paiement des retraites.



311 000 fonctionnaires concernés par la campagne du droit à l'information retraite au cours de dernier trimestre 2012.



787 000 visites du site internet du régime des retraites de l'Etat [www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr), 548 000 consultations du simulateur de calcul d'une pension civile de retraite qui a délivré 1 309 000 estimations de montant de pension, 40 000 consultations du simulateur de calcul d'une pension militaire de retraite qui a délivré 246 000 estimations de montant de pension.



448 000 appels reçus au **0810 10 33 35**, numéro national d'appel pour les pensionnés, 94 500 appels téléphoniques, dont 57 000 relatifs au droit à l'information retraite, reçus au **02 40 08 87 65**, numéro national d'appel pour les agents de l'Etat en activité, 18 500 courriers et 11 800 courriels traités par le SRE.



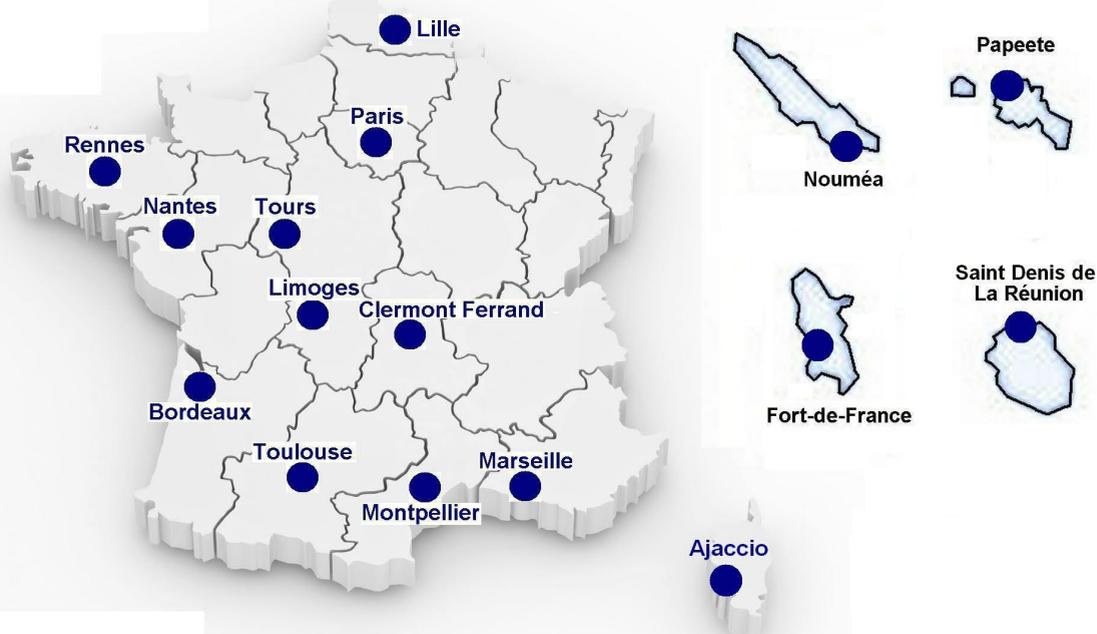
LE SERVICE  
DES RETRAITES  
DE L'ETAT  
MET EN OEUVRE  
LE RÉFÉRENTIEL

*79,2 % d'appels téléphoniques répondus en moins de 5 sonneries*

*88,9 % des courriers bénéficiant d'une réponse en 15 jours ouvrés maximum*

*96,2 % des courriels bénéficiant d'une réponse en 5 jours ouvrés maximum*

## Cartographie du réseau d'accueil et de paiement des retraites



# Nos missions



## CALCULER ET PAYER LES PENSIONS DE RETRAITE

En 2012, la direction générale des finances publiques a assuré la liquidation de 105 000 pensions de retraite, a payé plus de 2,3 millions de pensions civiles et militaires de retraite et 1,2 million de pensions de retraite du combattant.

Le Service des Retraites de l'Etat assure sans rupture de paiement entre le versement de la retraite et la rémunération d'activité le service :

- ▶ pour les fonctionnaires civils et les magistrats, des pensions civiles, des allocations temporaires d'invalidité, des pensions Alsace Lorraine... ;
- ▶ pour les militaires, des pensions militaires, des pensions militaires d'invalidité et de victime de guerre, des pensions décristallisées des ressortissants originaires d'Etats placés antérieurement sous souveraineté française...

Il est amené pour tous ces régimes à constamment faire évoluer son offre de service et ses systèmes d'information afin de s'adapter aux évolutions réglementaires.

En 2012, il a en outre assuré la reprise des pensions de fonctionnaires mahorais à la suite de la départementalisation de Mayotte.

Les recettes et dépenses de l'Etat en matière de pensions sont regroupées dans le Compte d'Affectation Spéciale Pensions (CAS Pensions), dont le pilotage rigoureux s'appuie sur une modélisation statistique des prévisions sans cesse plus performante.

Par avis du 7 novembre 2012, l'Autorité de la Statistique Publique a accordé pour une durée de 5 ans le label statistiques publiques à une liste de données publiées par le Service des Retraites de l'Etat.

Ce label consacre la reconnaissance de la qualité des données produites et diffusées par le SRE et leur conformité aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, notamment l'impartialité, l'objectivité, la fiabilité, la pertinence, la ponctualité, l'accessibilité et la clarté. Elle conforte la mission d'information générale du SRE sur les retraites de l'Etat.



## GÉRER LES COMPTES INDIVIDUELS DE RETRAITE

Créé pour permettre de délivrer l'information personnelle sur les droits à retraite, le compte individuel de retraite (CIR) retrace, pour chaque fonctionnaire de l'Etat, les éléments de carrière, y compris les périodes effectuées hors de l'administration ouvrant droit à la retraite. Une fois enrichi et complété, le compte peut commencer à être utilisé à partir de 2013 pour liquider les pensions de retraite, tout en améliorant la qualité de l'information délivrée aux fonctionnaires en activité.

En 2012, le Service des Retraites de l'Etat :

- ▶ a fourni un appui aux ministères et établissements employeurs qui le demandaient, permettant de compléter près de 150 000 comptes supplémentaires ;
- ▶ a préparé la mise en œuvre, dès le début de l'année 2013, du nouveau processus de traitement des dossiers de pensions, qui dispense les employeurs de reconstituer la totalité de la carrière des fonctionnaires partant en retraite ; la liquidation de la pension peut désormais s'effectuer sur la base des informations contenues dans les comptes individuels de retraite ;
- ▶ a déployé en fin d'année le nouveau portail de gestion des comptes individuels de retraite et des départs à la retraite (PETREL) au profit de 42 administrations et autres organismes employeurs, pour un volume géré d'environ 710 000 fonctionnaires ;
- ▶ a formé au total plus de 900 gestionnaires à l'utilisation de PETREL.



## RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS

### Assurer l'information des fonctionnaires en activité

- ▶ 311 000 relevés de carrière ont été envoyés aux sept générations de fonctionnaires de l'Etat, nés en 1949, 1952, 1962, 1967, 1972 et 1977, concernés par le droit à l'information retraite en 2012.
- ▶ Plus de 75 000 contacts, dont 57 000 appels téléphoniques, 9 400 courriers et 8 900 courriels ont été traités en 2012 par le Service des Retraites de l'Etat dans le cadre du droit à l'information sur la retraite.
- ▶ L'accueil par le conseiller-retraite est estimé satisfaisant par 98 % des usagers et 90 % des fonctionnaires jugent utile de recevoir un document d'information sur la retraite (enquête 2012 du GIP Info-Retraite).

### Développer de nouveaux services

Le SRE poursuit l'amélioration de la qualité du service rendu, en favorisant la plus large accessibilité au bénéfice de 4,4 millions d'assurés concernés en activité ou pensionnés.

- ▶ La mise en ligne de nouvelles démarches et de téléprocédures entièrement dématérialisées sur le site du régime des retraites de l'Etat ([www.pensions.bercy.fr](http://www.pensions.bercy.fr)).
- ▶ La mise à disposition sur internet d'un simulateur d'estimation du droit au départ anticipé à la retraite au titre d'une carrière longue au profit des fonctionnaires entrés avant 20 ans dans la vie active.

Le Service des Retraites de l'Etat a mis en œuvre pour la première fois cette année dans le cadre de l'élargissement du droit à l'information retraite prévu par l'article 6 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 deux nouveaux droits :

- ▶ 17 000 documents d'information générale sur les régimes de retraite en France ont été envoyés aux nouveaux assurés du régime des retraites de l'Etat ;
- ▶ un entretien information retraite, personnalisé et gratuit, est proposé aux agents de l'Etat à partir de 45 ans. Plus de 700 entretiens information retraite ont été demandés au SRE, entre le 12 septembre 2012, date d'ouverture de cette offre, et la fin décembre.



## L'EXPERTISE TECHNIQUE

Le Service des Retraites de l'Etat dispose d'un service juridique de référence pour toutes les questions relatives aux pensions de retraite et d'invalidité. Il a ainsi apporté son expertise en 2012 notamment :

- ▶ pour l'élaboration de plusieurs textes modifiant le régime des pensions de l'Etat, comme le décret du 2 juillet 2012 relatif au départ anticipé pour longue carrière ou celui du 18 septembre 2012 relatif à la prise en compte de la qualité de travailleur handicapé ;
- ▶ pour la transition juridique vers les nouveaux processus de liquidation des pensions à partir des comptes individuels de retraite (CIR) et de départ à la retraite ;
- ▶ pour l'exécution de deux décisions du Conseil constitutionnel consécutives à des questions prioritaires de constitutionnalité invalidant deux dispositifs législatifs, se rapportant au plafonnement du cumul de prestations et à la répartition des pensions de réversion.



LE SERVICE  
DES RETRAITES  
DE L'ETAT  
MET EN OEUVRE  
LE RÉFÉRENTIEL

**Indice de qualité  
de l'accueil au  
Service des Retraites  
de l'Etat : 91,1 %**



# Nos chiffres clés



## COTISANTS AU RÉGIME DES RETRAITES DE L'ÉTAT EN 2012

**2 100 000** fonctionnaires et militaires



## EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

**2 330 000** pensions civiles et militaires et soldes de réserve<sup>1</sup>,  
**1 238 000** retraites du combattant,  
**281 000** pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre,  
**61 900** allocations temporaires d'invalidité.



## PAYÉS EN 2012

**39 300 millions d'euros** au titre des pensions civiles,  
**9 400 millions d'euros** au titre des pensions militaires,  
**140 millions d'euros** au titre des allocations temporaires d'invalidité.



## ENTRÉES EN PAIEMENT EN 2012

**86 500 pensions** dont :

- 49 300** nouvelles pensions civiles de retraite ;
- 18 400** nouvelles pensions civiles de réversion<sup>2</sup> ;
- 11 600** nouvelles pensions militaires de retraite ;
- 7 200** nouvelles pensions militaires de réversion<sup>2</sup> ;  
et
- 1 000** nouvelles pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre ;
- 1 900** réversions de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre ;
- 1 300** concessions et **1 400** révisions d'allocations temporaires d'invalidité.

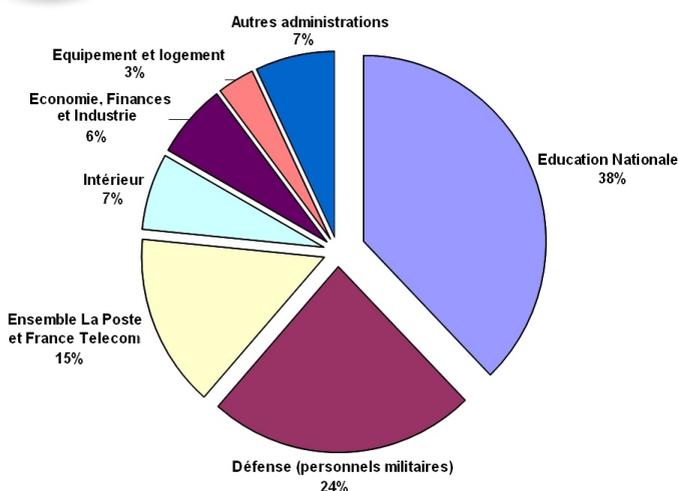
<sup>1</sup> : chiffre provisoire.

<sup>2</sup> : hors pensions temporaires d'orphelins.





## RÉPARTITION DES PENSIONNÉS CIVILS ET MILITAIRES EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012 PAR ADMINISTRATION



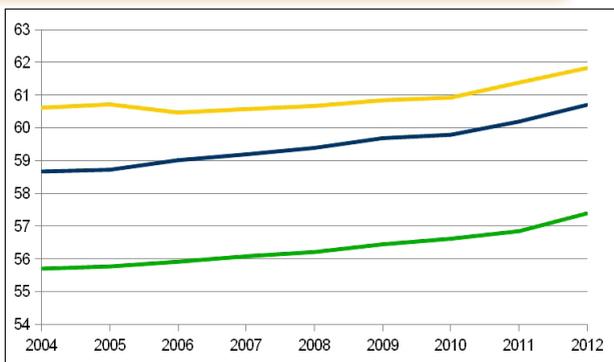
Les pensionnés de l'Éducation Nationale et les militaires représentent respectivement plus de 38 % et 24 % des pensions. Cette répartition est assez stable.



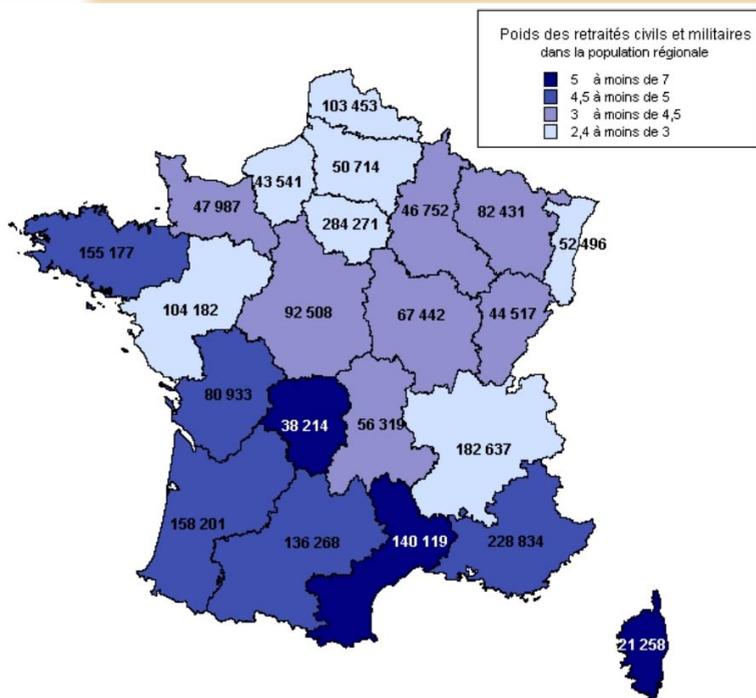
## ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN À LA RADIATION DES CADRES DES PENSIONNÉS CIVILS

(départs en retraite pour ancienneté seule)

- Sédentaires
- Ensemble
- Actifs



## EFFECTIF ET TAUX DES PENSIONNÉS DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE PAR RAPPORT À LA POPULATION RÉGIONALE



Rapportés à la population des régions, les taux de fonctionnaires retraités sont les plus importants dans le Sud de la France et en Bretagne, et moindres dans les régions du Nord de la France, en Île-de-France et en Alsace.

